

# QU'EST CE QUE LA RÉSERVE COMMUNALE ?



## PCS

### Une continuité du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Définit sous l'autorité du maire et en collaboration avec les partenaires locaux (SDIS, associations agréées SC du département) la réserve permet à Villepreux d'avoir ses propres ressources pour compenser des dysfonctionnements auxquels la commune peut faire face en situation de crise



### Les objectifs de la Réserve Communale

Impliquer les citoyens au service de leur ville pour aider la population par des moyens humains supplémentaires et répondre à des contraintes logistiques avant, pendant et après l'épisode de crise.

Porter assistance et soutien à la population ou couvrir des besoins ponctuels lors de manifestations publiques au sein de la ville en épaulant la police municipale



### Les conditions d'engagement

- Avoir entre 18 et 65 ans
- Habiter Villepreux ou à proximité
- Avoir des conditions physiques compatibles avec les missions
- Être motivé(e) à aider la commune
- Passer un entretien individuel



### Le contrat d'engagement

Signature d'un contrat d'engagement à titre de bénévolat d'un an avec une tacite reconduction dans la limite de 5 ans.

## ENGAGEZ-VOUS POUR VOTRE COMMUNE !



### Contact

[cabinet@villepreux.fr](mailto:cabinet@villepreux.fr)

01 30 80 80 11

